

16 / 03 / 2020 // NEUILLY

ELECTIONS

LES ELECTIONS MUNICIPALES 2020



Dépouillement et procès-verbal

Les résultats à Neuilly

Déroulement des élections

Les élections municipales ont lieu tous les six ans mais les électeurs n'élisent pas directement le maire. En effet ils élisent d'abord les conseillers municipaux au suffrage universel direct, ce sont les conseillers municipaux qui éliront ensuite le maire. Une fois élu, le conseil se réunit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin pour élire le maire et ses adjoints. L'élection du maire se fait au scrutin secret et à la majorité. S'il n'y a pas de majorité absolue au deuxième tour, il y a un troisième tour où là, le maire est élu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé l'emporte.

Ensuite, le conseil municipal doit élire les adjoints, aussi appelés maire-adjoints. Leur nombre est déterminé par le conseil municipal mais il ne peut dépasser 30% de l'effectif total du conseil. Pour les communes de moins de 1000 habitants, les adjoints sont élus par scrutin successifs. C'est-à-dire qu'on élit d'abord le premier puis le second adjoint etc. Pour les communes de 1000 habitants ou plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue. L'entrée en fonction du maire et des adjoints est effective dès leur élection.

Le dépouillement commence dès la clôture du scrutin. Il retrace le déroulement des opérations, est rédigé par le secrétaire du bureau dans la salle de vote, et ce, immédiatement après le dépouillement et en présence des électeurs. Le dépouillement se décompose en plusieurs étapes :

Les membres du bureau dénombrent les émargements. Les enveloppes contenant les bulletins sont regroupées par paquet de 100. Les enveloppes de centaine sont réparties entre les tables de dépouillement et ouvertes par les scrutateurs. Un scrutateur ouvre les enveloppes de vote une à une, déplie le bulletin et le passe à un autre scrutateur qui le lit à voix haute et intelligible.

le procès-verbal, lui, retrace le déroulement des opérations, est rédigé par le secrétaire du bureau dans la salle de vote, et ce, immédiatement après le dépouillement et en présence des électeurs. Le procès-verbal est établi en 2 exemplaires sur des imprimés fournis par la préfecture. Il est signé par tous les membres du bureau et contresigné par les délégués des candidats ou des listes en présence. S'ils refusent, mention en est faite au procès-verbal

Pour finir, nous avons pu remarquer un résultat très impressionnant de la part de Jean-Christophe Fromantin puisqu'il est arrivé très largement en tête avec 60,25% (41 sièges) évitant ainsi le second tour et conservant une très bonne popularité puisqu'il n'a fait que 6 points de pourcentage d'écart comparé à 2014. La première opposition devient donc le parti officiel des Républicains incarné par Florence Maurin-Fournier avec 14,76% (4 sièges), puis le candidat soutenu par La République En Marche, Jean-François Rouzières avec 9,81% (2 sièges). Pour finir les candidats d'Europe Ecologie les Verts Thierry Hubert et de droite Anthony Dodeman apparaissent tous deux à près de 5% (1 siège chacun) et Bernard Lepidi et le Parti Socialiste sont à 2%. La ville de Neuilly confirme ainsi son orientation politique marquée puisque près de 85% des votants ont voté pour un candidat se reconnaissant officiellement de droite.

L'incidence du coronavirus sur les élections municipales

Les élections municipales de cette année ont été fortement perturbées par la pandémie actuelle. La lutte contre le COVID-19 nécessite tout d'abord de mettre en place des mesures de sécurité dans les bureaux de vote, dictées par le gouvernement. Des marquages au sol dans les files d'attente permettent une certaine distance entre les électeurs, les bulletins de vote sont disposés en paquets limités et les stocks sont renouvelés fréquemment, les isolements sont installés de manière à ce que les électeurs ne soient pas obligés de tirer les rideaux, les bureaux de vote sont régulièrement nettoyés et aérés, les électeurs sont incités à se laver les mains et à apporter leurs stylos personnels. Cependant, ces mesures n'ont pas forcément été appliquées dans tous les bureaux de vote

français ou par les électeurs eux-mêmes

Le coronavirus a également eu un effet sur les résultats. En effet, le taux d'abstention a été anormalement élevé cette année : au niveau national au premier tour, 55,25% d'abstention contre 36,5% en 2014. A Neuilly, les taux s'élèvent à 64,01% cette année contre 46,18% en 2014. Cela peut s'expliquer par une peur d'attraper le virus, en croisant beaucoup de gens, ou tout simplement si l'on est déjà malade. La majorité des français n'étant pas allée voter, les résultats sont moins significatifs et pas forcément représentatifs.

Enfin, Edouard Philippe annonce le report du second tour des élections. En effet, c'est une mesure de sécurité nécessaire et en accord avec les

autres décisions liées au COVID-19. Elle ne concerne pas Neuilly car M. Fromantin a obtenu plus de 50% des voix. Mais, pour les 4922 communes concernées, un projet de loi est en cours pour organiser le report du second tour. Cependant, le taux d'abstention record remettant en cause la sincérité du scrutin, de nombreux candidats défaits estiment avoir été victime de l'abstention liée à l'épidémie et réclament l'annulation du premier tour. Des plaintes ont été déposées mais rien n'est encore décidé. Si ce premier tour était reporté, il y a de grandes chances pour que la situation à Neuilly reste identique. En effet, il n'y a pas eu de grandes surprises avec la victoire de M. Fromantin qui était largement favori.

16 / 03 / 2020 // NEUILLY